

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 17 juin 2021 en session ordinaire.

Ouverture de la séance à 19h30

Présents : ABRIAT Fabian, BASTIDE Estelle, CHAUVET Marie-Odile, COLLOT Sébastien, LABORDERIE Nathalie, LAFFONT Eric, LASSALLE Caroline, Christian MOURIAU, NASCIMBEN Sandrine, VIGUIE Stéphanie.

Représentés : FIORITO Samuel a donné procuration à ABRIAT Fabian

Absents : -

A l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du dernier conseil Municipal ;
- Délibération convention SDE adhésion au groupement de commandes initié par le SDE 82 pour l'achat d'électricité et/ou de gaz combustibles en matière d'efficacité énergétique ;
- Décision modificative assainissement " dépassement crédit " au chapitre 66 et 16 ;
- Décision modificative commune reste à recouvrer en non-valeur ;
- Délibération vente ancienne portion (parcelles B 934 et D1050), chemin communal n°14 à M. PASSERAT
- Délibération création d'un poste d'adjoint technique - 20 h - CDD d'1 mois ;
- Divers.

1. **Approbation du compte rendu du dernier conseil Municipal.**

Approbation du dernier compte rendu du Conseils municipal du 15/04/2021.

2. **Délibération convention SDE adhésion au groupement de commandes initié par le SDE 82 pour l'achat d'électricité et/ou de gaz combustibles en matière d'efficacité énergétique.**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention SDE adhésion au groupement de commandes initié par le SDE 82 pour l'achat d'électricité et/ou de gaz combustibles en matière d'efficacité énergétique.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés décide d'adhérer à la convention du SDE82 pour l'achat d'électricité et/ou de gaz combustibles en matière d'efficacité énergétique.

3. **Décision modificative assainissement « dépassement crédit » au chapitre 66 et 16.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que sur le compte assainissement, il y a un dépassement de crédit du chapitre 66 de 253 € et au chapitre 16 de 112 € lié à une mauvaise prévision des ICNE (Intérêts courus non échus).

Il propose la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2158 (21) : Autres	112,00	167 (16) : Emprunts et dettes assorties de c	112,00
	112,00		112,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	253,00	7588 (75) : Autres	253,00
	253,00		253,00
Total Dépenses	365,00	Total Recettes	365,00

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés décide d'accepter la décision modificative présentée ci-dessus pour un montant de 365 € (112 € au 2158 et 253 € au 66111).

4. Délibération reste à recouvrer en non-valeur, compte commune.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des restes à recouvrer trop anciens ne pourront pas être récupérer.

A ce titre, il propose de mettre en non-valeur les titres suivants :

Exercice	N° Titre	Montant	Nature de la recette	Tiers
2008	T-171	26,97 €	Cantine	SABATER Katia
TOTAL EXERCICE 2008				26,97 €
2014	T-406	25,52 €	Cantine	ANTUNES PEREIRA Paola
2014	T-431	6,08 €	Garderie	ANTUNES PEREIRA Paola
2014	T-505	9,00 €	Cantine	ANTUNES PEREIRA Paola
TOTAL EXERCICE 2014				40,60 €
2015	T-49	24,69 €	Garderie	ANTUNES PEREIRA Paola
2015	T-85	14,00 €	Cantine	ANTUNES PEREIRA Paola
2015	T-128	36,50 €	Cantine	ANTUNES PEREIRA Paola
2015	T-163	0,45 €	Cantine	ANTUNES PEREIRA Paola
2015	T-213	24,00 €	Cantine	ANTUNES PEREIRA Paola
2015	T-247	36,50 €	Cantine	ANTUNES PEREIRA Paola
2015	T-324	24,45 €	Cantine	ARAUJO- RIBEIRO José
2015	T-373	23,85 €	Cantine	PEREIRA RIBEIRO CRISTOVAO José
2015	T-400	45,00 €	Garderie	PEREIRA RIBEIRO

				CRISTOVAO José
2015	T-448	29,15 €	Cantine	PEREIRA RIBEIRO CRISTOVAO José
TOTAL EXERCICE 2015				258,59 €
2016	T-218	13,25 €	Cantine	ARAUJO- RIBEIRO José
2016	T-18	29,15 €	Cantine	LACROIX Martin Franck Isabelle
2016	T-51	37,10 €	Cantine	LACROIX Martin Franck Isabelle
2016	T-261	45,05 €	Cantine	LACROIX Martin Franck Isabelle
2016	T-5	29,15 €	Cantine	PEREIRA RIBEIRO CRISTOVAO José
2016	T-37	21,20 €	Cantine	PEREIRA RIBEIRO CRISTOVAO José
2016	T-81	26,50 €	Cantine	PEREIRA RIBEIRO CRISTOVAO José
2016	T-107	45,00 €	Garderie	PEREIRA RIBEIRO CRISTOVAO José
2016	T-136	29,15 €	Cantine	PEREIRA RIBEIRO CRISTOVAO José
2016	T-176	13,25 €	Cantine	PEREIRA RIBEIRO CRISTOVAO José
TOTAL EXERCICE 2016				288,80 €
2019	T-178	0,10 €	Loyer	BESSEDE Frédéric

2019	T-192	0,10 €	Loyer	BESSEDE Frédéric
TOTAL EXERCICE 2019				0,20 €
TOTAL GENERAL				615,60 €

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés décide d'accepter de mettre en non-valeur les titres énumérés ci-dessus pour un montant total de 616,16 €.

5. Délibération vente ancienne portion (parcelles B 934 et D1050), chemin communal n°14 à M. PASSERAT.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le souhait de M. PASSERAT Eugène d'acheter la portion du chemin communal n°14.

Monsieur le Maire énonce les renseignements ci-dessous.

Renseignements sur la future vente de l'ancien tronçon de la voie communale n° 14 :

Par courrier du 22 mars 2021, monsieur Eugène PASSERAT, propriétaire de la demeure sise au lieu-dit Les Bruneaux, se porte acquéreur de l'emprise de l'ancien tracé de la voie communale n° 14 jouxtant sa propriété, 2 parcelles, Section B n° 934, 413 m2 et Section D, n° 1050, 296 m2.

Cette vente permettra de clôturer une situation qui dure depuis 1935.

En 1935, ce tronçon a fait l'objet d'un échange pour rectifier son tracé et l'éloigner du devant de l'habitation.

La délibération du conseil municipal en date du 20 janvier 1935 confirme les accords entre les parties. Malheureusement aucune mutation n'est faite.

Entre temps, la parcelle de l'implantation du nouveau tracé a fait l'objet d'une vente en ignorant l'existence de la voie.

Une enquête parcellaire est réalisée en 2016. La rectification du tracé est actée et est portée sur la cadastre.

Le 14 mars 2018, par acte notarié "Etude Riols/MERIC-AURIOL, la commune acquit auprès de trois propriétaires la nouvelle portion de la voie n° 14, laquelle a toujours été utilisée et entretenue par la commune depuis sa création.

De ce fait, l'ancien tracé de la voie a été abandonné. Il n'a plus aucune utilité publique et il n'est plus carrossable.

Mr. PASSERAT, propose 0.50 euros le m2, à savoir 354.50 euros pour 709 m2, les frais à sa charge. Le prix du m2 correspond à celui de l'achat pour la nouvelle portion.

Au regard des renseignements mentionnés ci-dessus, et pour mettre un terme à la situation qui dure depuis 1935, les membres du conseil municipal motivent leur décision à procéder à la vente les parcelles D 934 et D 1050 à Monsieur PASSERAT Eugène pour un montant de 0,50 € le m² soit 354,50 euros pour 709 m², les frais sont à la charge de l'acheteur ;

Chargent le Maire de procéder à toutes les démarches administratives nécessaires à la vente ;

Autorisent le Maire à signer tous les documents administratifs relatifs à la vente.

6. Délibération création de poste adjoint technique - 20 h - CDD d'1 mois.

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal, qu'en raison des besoins afin de répondre à une surcharge de travail correspondant à un accroissement temporaire d'activité qui existe au service technique de la collectivité, il conviendrait de créer un emploi non permanent à temps non complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au Tableau des Emplois annexé au budget du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 01/07/2021 au 31/08/2021 (12 mois maximum sur 18 mois)	1	Adjoint technique	Nettoyer / entretenir le village, les espaces verts.	20 h

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés décide d'accepter la création d'un poste d'adjoint technique à 20h hebdo pour 1 mois.

7. Divers.

/

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôture la séance à 20h30.

Le Maire

Christian MOURIAU



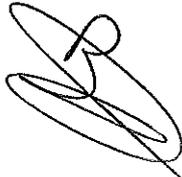
Les Conseillers municipaux :

ABRIAT Fabian

BASTIDE Estelle

CHAUVET Marie-Odile

COLLOT Sébastien



FIORITO Samuel

LABORDERIE Nathalie

LAFFONT Eric

LASSALLE Caroline



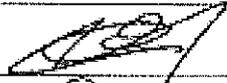
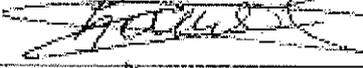
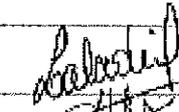
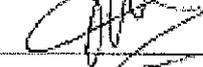
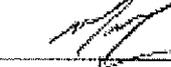
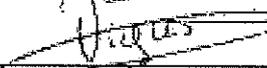
NASCIMBEN Sandrine

VIGUIE Stéphanie



Feuille de présence à signer

Conseil municipal du : 17/06/2021

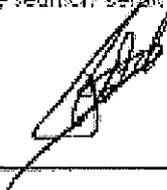
Noms & Prénoms des Présents	Signatures
ABRIAT Fabian	
BASTIDE Estelle	
CHAUVET Marie-Odile	
COLLOT Sébastien	
FIORITO Samuel	Pouvoir à FIORITO Fabian
LABORDERIE Nathalie	
LAFFONT Eric	
LASSALLE Caroline	
MOURIAU Christian	
NASCIMBEN Sandrine	
VIGUIE Stéphanie	

POUVOIR (1)

Je soussigné, Samuel FIORITO
donne pouvoir à (2) M. ABRIAT Fabian

(3) de me représenter à la réunion le 17/06/2021 à 19 h 30
 de prendre part à toutes les délibérations
 d'émettre tous votes et signer tous documents

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant (4) auquel cette réunion serait reportée pour quelle cause que ce soit.

Fait à Cambes-sur-Garonne Le : 17/06/2021 Signature (5) 

- (1) A compléter au cas où il y a lieu nécessaire.
- (2) Nom, prénoms et adresse
- (3) Cocher la mention (3)
- (4) Indiquer tous reports de réunion
- (5) Faire précéder la signature de la mention manuscrite "Emission pouvoir"